

crias

Des solutions
adaptées à Chacun

L'offre de formation | 2026



Qualiopi
processus certifié
■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
- Actions de formation

Siège social : 28 rue Etienne Richerand 69003 Lyon
04 78 62 98 24 | contact@crias.fr | www.crias.fr

N° déclaration d'activité 82 69 12 99 169
Ce numéro ne vaut pas agrément par l'état.

SIRET 779 868 702 00050 | Ape 8899 B
Association loi 1901

Notre association

« De la prévention à la promotion... »

Le CRIAS est une association qui œuvre dans le champ de la gérontologie et du handicap depuis plus de 60 ans. Elle s'inscrit en tant qu'acteur de la prévention auprès des citoyens de la Région quel que soit leur âge et leur situation de handicap, comme auprès des professionnels qui les accompagnent.

Le CRIAS veille à promouvoir la bientraitance des plus vulnérables et intervient en prévention auprès des proches aidants et des professionnels au travers ses missions :

- ➔ De la prévention de la maltraitance à la promotion de la bientraitance
- ➔ De la prévention de la perte d'autonomie fonctionnelle à la promotion de l'autonomie.
- ➔ De la prévention du mal logement à la promotion du logement adapté et du bien-être chez soi.
- ➔ De la prévention de l'isolement à la promotion du lien social et du vivre ensemble.

L'équipe de CRIAS est composée de différents professionnels : Ergothérapeutes, Conseillers techniques en gérontologie, professionnel de l'information et de la communication.

Nous avons construit de nombreux partenariats et sollicitons régulièrement notre réseau pour compléter nos expertises.

Le CRIAS & la formation

- ✓ Le CRIAS est un organisme de formation déclaré depuis 2013.
- ✓ Certification « Qualiopi » obtenue en juin 2022.
- ✓ Une offre volontairement réduite à ses champs d'expertise principaux.

2025 : 165 heures de formation | 127 stagiaires
Taux de satisfaction | 97%

- ➔ Les formations sont organisées en présentiel dans vos locaux ou au sein de notre appartement adapté ELSA qui permet des mises en situation avec l'utilisation d'aides techniques si la formation le prévoit.
- ➔ Nos formations peuvent être adaptées aux personnes en situation de handicap par l'intermédiaire de notre équipe d'ergothérapeutes (*nous contacter*).
- ➔ Toute demande de formation fait l'objet d'une proposition pédagogique et d'un devis.
- ➔ Coût d'une journée de formation (sur une base de 7h00) : à partir de 1100 € (hors frais de déplacement).
- ➔ Les formations peuvent être programmées dans les 4 mois suivant la validation du devis selon un calendrier à définir avec le commanditaire.

Vous avez une demande spécifique ?
Contactez-nous, nous construirons
ensemble un programme de formation
adapté à vos besoins.
contact@crias.fr & 04 78 62 98 24

Notre offre de formation

Le CRIAS propose une offre de formation adossée à ses principaux champs d'expertise :

- Autour de la prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance, en appui sur l'expérience acquise au travers du centre d'écoute & conseil RhônALMA 3977,
- Autour de la prévention des risques liés au vieillissement à travers notre expertise sur le champ des aides techniques, de l'adaptation de l'environnement à la personne, en situation de handicap ou de perte d'autonomie,
- Autour de la prévention des risques professionnels dans le domaine des soins et de l'aide aux personnes.

Depuis 2023, notre association est habilitée à délivrer la **formation certifiante AP ASD, Animateur Prévention dans le champ de l'Aide & du Soins à domicile**.

Dans le souci de compléter notre offre de formation, nous proposons 4 formations créées par notre partenaire ILO Activités.



Ces formations visent à accompagner les professionnelles intervenant à domicile dans l'acquisition de nouveaux savoirs-faire au bénéfice des personnes accompagnées. Elles s'inscrivent en complémentarité des expertises développées par le CRIAS.

Sommaire

Notre démarche qualité	5
Nos méthodes pédagogiques	5
Nos intervenant-e-s	5
Une évaluation au service d'une progression personnalisée	6
L'appartement ELSA	6

Nos formations 2026-27

Prévention des risques professionnels

Développer un projet de prévention -journée Dirigeant- Aide et Soins à Domicile	7
Parcours certifiant AP ASD : Animateur Prévention Aide et Soins à Domicile	8
Mise à jour : Animateur Prévention Aide et Soins à Domicile	9

Mieux appréhender le vieillissement

Expérience corporelle : Dans la peau d'une personne avançant en âge	9
Comprendre les risques liés à l'avancée en âge	10

Accompagnement, mobilité & aides techniques

Intervention à domicile : Aides techniques, solutions numériques et aménagement du logement	11
Manutention : Utilisation d'aides techniques ou matériel adapté pour prévenir les risques professionnels dans le domaine de l'aide et des soins à la personne	12
Mise à jour : Manutention, utilisation d'aides techniques et de matériels adaptés	13

Bientraitance et prévention des maltraitances

La prévention des maltraitances et la promotion de la bientraitance	14
L'usage des contentions et le principe de sécurité	15
Action ! Bientraitance à domicile / en établissement	16
Prévenir et repérer les maltraitances à domicile	17
Faire vivre les droits : le CVS	18

Enrichir son accompagnement à domicile | En partenariat avec ILO

L'activité physique adaptée aux personnes âgées	19
Prévenir les chutes grâce à l'activité physique	20
Maintenir les capacités cognitives	21
Construire et animer des animations collectives	22

Règlement intérieur	23
Conditions générales de vente	24
Infos pratiques & accès	25

Notre démarche qualité

Toutes nos formations sont construites en lien avec vous afin répondre à vos besoins et attentes. Pour chaque action de formation, nous affinons avec vous les objectifs pédagogiques et les contenus qui seront délivrés.

Les formations incluent des temps d'évaluation formative (analyse de cas, mise en situation, quizz, auto-évaluation, ...) afin que chaque participant puisse se saisir du processus de formation.

Une évaluation individuelle de la satisfaction des participants est également réalisée à la fin de chaque action.

Chaque action de formation fait également l'objet d'un bilan réalisé par le formateur.

Nos méthodes pédagogiques

L'alternance entre théorie et pratique

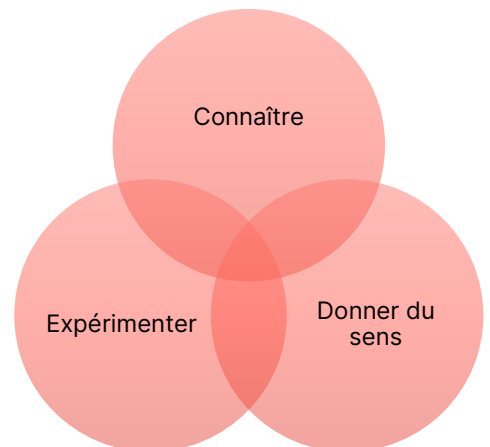
Pour faciliter l'acquisition des savoirs en profondeur, toutes nos formations s'appuient sur :

- des apports théoriques pour donner une grille de lecture et de compréhension des problématiques,
- la mise en réflexion de la pratique pour valider les manières de faire « sur le terrain » à partir d'études de cas apportées par les participants ou le formateur,
- la mise en situation pour permettre l'apprentissage et le renforcement des bonnes pratiques.

Une valorisation croisée des savoirs des participants

Les professionnels sont détenteurs de savoirs qui participent au développement des compétences. Nous valorisons ces savoirs dans nos formations en stimulant les échanges entre professionnels et en favorisant le partage des apprentissages entre pairs.

Cette modalité d'apprentissage a également l'avantage de soutenir le travail en équipe, compétence transversale dans le secteur médico-social aujourd'hui.



Des apprentissages collaboratifs à travers des méthodes actives

Les méthodes participatives sont privilégiées (mises en situation, jeux-cadre, etc.). En favorisant l'expression et l'élaboration collective, ces méthodes rendent les apprentissages collaboratifs et coopératifs et soutiennent l'engagement des professionnels.

Les moyens pédagogiques sont indiqués dans le programme de la formation et comprennent généralement une documentation pédagogique (numérique ou papier) reprenant les points clefs de la formation.

Nos intervenant-e-s

Nous portons une attention particulière à ce que les formateurs et formatrices du CRIAS et également les collaborateurs externes restent en prise avec les réalités du terrain et veillons à l'évolution de leurs connaissances et leurs compétences.

Une évaluation au service d'une progression personnalisée

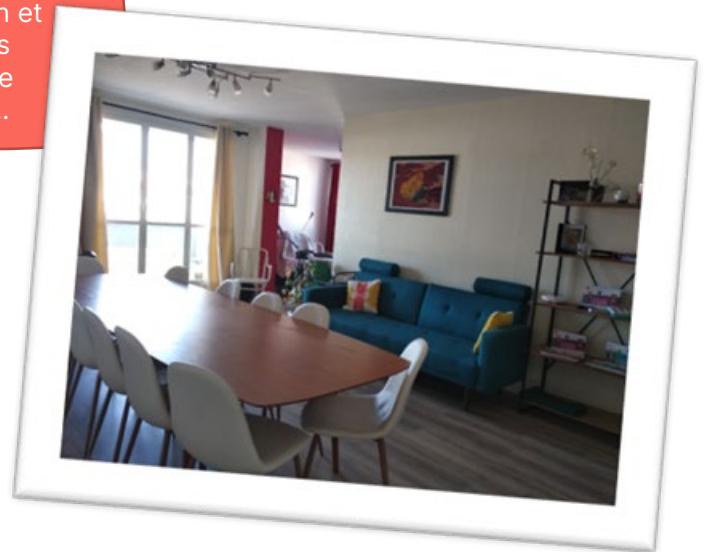
La démarche d'évaluation s'appuie sur une évaluation de la progression individuelle et une évaluation globale par l'appréciation de plusieurs critères : qualité du contenu, organisation matérielle, transférabilité des acquis, validation des compétences acquises.

- ➔ Une 1^{ère} évaluation est réalisée au démarrage de la formation. Des temps intermédiaires d'évaluation peuvent être prévus au fil du déroulement de la formation (travaux en sous-groupes, quiz...).
- ➔ En fin de formation, une évaluation individuelle quant à l'atteinte des objectifs prévus est réalisée ainsi qu'une évaluation de la satisfaction de la formation.
- ➔ A la suite de la formation, un questionnaire d'évaluation est adressé au commanditaire. Il a notamment pour objet d'évaluer le transfert des apports de la formation dans les pratiques des professionnels ayant suivi la formation.

L'appartement ELSA

CRIAS met à disposition de ses actions de formation son appartement ELSA - Équiper son Logement en Solutions Adaptées - situé à Lyon. Cet appartement de démonstration en aides techniques est entièrement équipé et comprend également un simulateur de vieillissement. Il facilite ainsi les mises en situation et l'apprentissage de l'utilisation de différentes aides techniques : lève-malade, lit médicalisé, disque de pivotement, drap de glisse, transfert lit-fauteuil, ...

Grâce à notre réseau, nous proposons nos formations dans des lieux similaires dans la région, à Grenoble, à Hauteville...
Vous souhaitez déployer une formation au plus près de vos équipes, contactez-nous au 04 78 62 98 24



Animateur-trice Prévention Aide & Soins à domicile (AP ASD)



Dirigeant

1 jour



Animateurs
Prévention

2 jours



Accompagnement
en structure

0.5 jour



Animateurs
Prévention

1 jour

Développer et manager la prévention des risques professionnels dans sa structure d'aide et de soins à domicile | Dirigeant

Manager la santé et la sécurité au travail pour prendre soin de ses salarié-e-s.

Cette formation destinée aux dirigeants de structure est une 1^{ère} étape préalable à la mise en place d'une démarche de prévention des risques professionnels dans sa structure.

Elle offre aux dirigeants un temps d'analyse afin de faire émerger les besoins propres à sa structure et les ressources et outils qui lui permettront d'initier ou de poursuivre cette démarche de prévention.

Cette formation permet aussi d'identifier les compétences requises et de définir les missions du salarié-e, futur animateur prévention qui accompagnera le dirigeant dans le déploiement du dispositif de prévention des risques professionnels au sein de sa structure.

Public : Dirigeants de structures d'aide et de soins à domicile

Pré-requis : Aucun

Modalités d'évaluation :

Recueil des attentes, évaluation des acquis, recueil des appréciations & remise d'une attestation de fin de formation

Durée : 7h00

Coût par personne et par jour :

225 € | formation INTER

Infos : 04 78 62 98 24

contact@crias.fr

Objectifs

- Organiser et mettre en œuvre une démarche de prévention dans sa structure.
- Identifier les enjeux de la démarche de prévention dans sa structure.
- Structurer la démarche de prévention en lien avec ses objectifs de prévention.
- Piloter les projets de prévention conduits par l'animateur prévention.

Contenus de la formation

- Les enjeux humains, organisationnels, financiers et juridiques de la prévention des risques dans sa structure d'aide de soins à domicile.
- Les conditions de réussite de la démarche de prévention en rapport avec ses enjeux et ses objectifs de prévention (bases d'une lettre d'engagement).
- L'apport des formations du dispositif ASD pour aider dans la démarche de prévention (rôle des acteurs formés).
- Le pilotage de projet(s) de prévention (note de cadrage de projet).
- Le positionnement d'un animateur prévention sur un projet de prévention pour sa formation.

Méthodes pédagogiques

Apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles, méthodes actives (brainstorming, cartes, ...), travaux en sous-groupe, observations partagées, échanges d'expériences

Intervenante

Hélène DABET, ergothérapeute, formatrice certifiée par l'Assurance-Maladie Risques professionnels & l'INRS

Animateur-trice Prévention Aide & Soins à domicile (AP ASD)



Dirigeant

1 jour



Animateurs
Prévention

2 jours



Accompagnement
en structure

0.5 jour



Animateurs
Prévention

1 jour

Devenir Animateur Prévention dans sa structure d'aide et de soin à domicile

Cette formation action vise à apporter les connaissances et les outils nécessaires aux professionnels, futurs Animateurs Prévention (AP), qui seront amenés à déployer en lien avec le dirigeant de leur structure la mise en place d'une démarche de prévention.

Afin d'en soutenir le déploiement, cette formation comprend une mise en application des apports théoriques de la formation durant un travail d'intersession à réaliser dans sa structure.

Une demi-journée d'accompagnement in situ est prévue afin d'accompagner le futur AP et le dirigeant dans la concrétisation d'une démarche de prévention au travers d'un projet élaboré au cours de cette formation-action.

Public : Professionnels des structures d'aide et de soins à domicile

Pré-requis : Avoir validé l'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention ». Le dirigeant doit avoir suivi le module de formation dédié (lettre d'engagement).

Modalités d'évaluation : Recueil des attentes, évaluation des acquis, épreuves certificatives, évaluation individuelle, recueil des appréciations & remise d'une attestation de fin de formation

Durée : 25 heures selon le déroulé :

- 2 jours en présentiel,
- Travaux d'intersession (2 jours minimum dont 0.5 j accompagné par la formatrice dans la structure
- 1 jour en présentiel.

Coût par participant :

865 € | formation INTER

Infos : 04 78 62 98 24

contact@crias.fr

Objectifs

- Contribuer au développement de la démarche de prévention de sa structure.
- Observer et analyser une situation de travail.
- Dépister et prioriser les risques en situation de travail
- Définir un projet de prévention à élaborer et à conduire dans la structure.

Contenus de la formation

- Enjeux de prévention de sa structure d'aide et de soin à domicile.
- Développement d'une démarche de prévention correspondant aux objectifs et à la stratégie de sa structure.
- Acteurs impliqués en interne et en externe.
- Méthodologie de base et cadrage de projet(s) de prévention.
- Outils d'état des lieux et de diagnostic de la santé et sécurité au travail.
- Outils d'observation et d'analyse des situations de travail et de détection des risques (TMS, chutes, RPS...).
- Définition et hiérarchisation des pistes d'amélioration.

Méthodes pédagogiques

Apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles, méthodes actives (brainstorming, cartes, ...), travaux en sous-groupe, analyse de situations, études de cas, échanges d'expériences

Intervenante

Hélène DABET, ergothérapeute, formatrice certifiée par l'Assurance-Maladie Risques professionnels & l'INRS

Animateur-trice Prévention Aide & Soins à domicile (AP ASD)



Dirigeant

1 jour



Animateurs
Prévention

2 jours



Accompagnement
en structure

0.5 jour



Animateurs
Prévention

1 jour

Animateur Prévention dans sa structure d'aide et de soins à domicile

>> Mise à jour des compétences | MAC – 2 jours

La formation « MAC Animateur Prévention ASD » se destine aux AP-ASD souhaitant mettre à jour leurs compétences et renouveler leur certificat INRS. Elle permet d'actualiser leurs connaissances et leurs bonnes pratiques à partir des projets menés. Elle donne aussi la possibilité, entre Animateurs Prévention, d'échanger autour de leur expérience dans la structure où il mène un ou plusieurs projets de prévention. Ce partage permet à la fois d'enrichir leurs connaissances et de faire évoluer l'élaboration et l'animation du projet de prévention en cours ou à venir en venant nourrir une dynamique de projet. A l'issue du MAC, les AP seront en mesure de continuer à faire vivre la démarche de prévention des risques professionnels au sein de leur structure au bénéfice des salariés.

Public :

Professionnels Animateurs Prévention des structures d'aide et de soins à domicile

Pré-requis :

Avoir obtenu son certificat d'Animateur Prévention depuis moins de 36 mois.

Le dirigeant de la structure doit avoir suivi la formation dédiée.

Modalités d'évaluation :

Recueil des attentes, évaluation des acquis, épreuves certificatives, évaluation individuelle, recueil des appréciations & remise d'une attestation de fin de formation

Durée : 2 jours - présentiel

Coût par personne et par jour :

225 € soit 450 €

Infos : 04 78 62 98 24

contact@crias.fr

Objectifs

- Mettre à jours ses connaissances dans le champ de la prévention des risques professionnels de son secteur d'activité (ASD)
- Partager son expérience et s'enrichir des expériences des autres AP ASD présents
- Rester mobiliser dans ses missions afin de déployer un/des projets de prévention en regard des besoins de sa structure

Contenus de la formation

- Les contenus sont définis via l'envoi préalable d'un questionnaire d'exploration de la démarche initiée dans la structure et des projets menés.
- Apports de connaissances sur les thématiques développées et en projet
- Appui méthodologique au regard des freins identifiés

Méthodologie

Apports conceptuels, méthodes actives (brainstorming, cartes, ...), travaux en sous-groupe, présentation et analyses de projets réalisés, échanges d'expériences

Intervenant

Hélène DABET, ergothérapeute, formatrice certifiée par l'Assurance-Maladie Risques professionnels & l'INRS

Expérience corporelle : Dans la peau d'une personne avançant en âge

Le vieillissement peut engendrer des modifications physiologiques, psychologiques et sensorielles. Celles-ci peuvent avoir une incidence dans le quotidien de la personne et entraîner des difficultés dans la réalisation d'activités de la vie quotidienne comme se déplacer, manger, faire sa toilette, s'habiller etc.

Pour l'entourage et les professionnels, il est souvent difficile de se rendre compte du vécu de la personne âgée dans son quotidien et ainsi d'identifier ses difficultés et ses besoins.

L'utilisation d'un simulateur de vieillissement permet un apprentissage expérientiel pour améliorer son accompagnement.

Objectifs

- Faire évoluer ses représentations sur le vieillissement
- Prendre conscience et appréhender les besoins de la personne âgée dans le quotidien
- Identifier les bonnes pratiques pour la qualité de vie de la personne qui avance en âge
- Identifier ses axes d'amélioration personnel dans les accompagnements professionnels

Contenus de la formation

- Approche concrète par l'utilisation du simulateur de vieillissement qui permet à une personne de « se mettre dans la peau d'une personne âgée »
- Utilisation du simulateur de vieillissement dans différentes activités de la vie quotidienne :
 - Déplacements (marcher, monter les escaliers, etc.)
 - Transferts (se lever du lit, s'asseoir, enjamber et s'allonger dans la baignoire, se relever du sol, etc.)
 - Suivre une discussion au milieu d'un groupe, être manipulé par plusieurs soignants pour la toilette ou un change etc.
 - Se faire accompagner pour la prise des repas
 - Manger, s'habiller, se peigner, monter sur une chaise, ramasser un objet au sol etc.)



Possibilité d'utiliser l'appartement de démonstration d'ELSA (Equiper son Logement en Solutions Adaptées) afin de réaliser les mises en situation dans le cadre réel d'un domicile et en utilisant le matériel présent sur place (aides aux transferts, aides techniques, etc.)

Public :

Tout type de professionnels, bénévoles intervenant auprès des personnes âgées à domicile ou établissement.

Pré-requis : Aucun

Modalités d'évaluation :

Recueil des attentes, test de positionnement, évaluation des acquis, recueil des appréciations & remise d'une attestation de fin de formation

Durée :

7h00 | max. 8 personnes

Coût : à partir de 1100 €

Infos : 04 78 62 98 24

contact@crias.fr

Méthodes pédagogiques

- Mises en situation suivies d'un temps d'échange avec l'ensemble des participants
- Apports théoriques en écho à l'expérience vécue à travers les mises en situation.
- Fiche individuelle « *Mon retour d'expérience & mes axes d'amélioration* »

Intervenant

Un ergothérapeute spécialisé du Centre d'Information et de Conseils sur les Aides Techniques ayant une expérience significative dans l'accompagnement des publics intervenant auprès des personnes âgées.

Comprendre les risques liés à l'avancée en âge

Le vieillissement peut engendrer des modifications sur le plan moteur et sur le plan sensoriel. Ces modifications peuvent avoir une incidence dans le quotidien de la personne et notamment entraîner des difficultés dans la réalisation d'activités du quotidien (se déplacer, manger, faire sa toilette, s'habiller etc.).

Pour l'entourage et les professionnels, il est souvent difficile de se rendre compte du vécu de la personne âgée dans son quotidien. L'utilisation du simulateur de vieillissement permet de mieux percevoir les difficultés et les besoins des personnes âgées.

Public :

Tous professionnels (par exemple : Gardiens immeuble, éducateurs spécialisés, transporteurs, etc.), bénévoles, ...

Pré-requis : Aucun

Modalités d'évaluation :

Recueil des attentes, test de positionnement, évaluation des acquis, recueil des appréciations & remise d'une attestation de fin de formation

Durée :

7h00 | max. 10 personnes

Coût : à partir de 1100 €

Infos : 04 78 62 98 24

contact@crias.fr

Objectifs

- Identifier les difficultés quotidiennes liées au vieillissement et aux besoins de la personne âgée
- Repérer et prévenir les risques de chute
- Exercer un rôle de veille sur les signes précurseurs de la perte d'autonomie dans les activités de la vie quotidienne
- Connaître les différentes aides techniques et aménagements du logement pour soutenir la vie à domicile
- Connaître les différentes aides financières existantes en faveur des personnes âgées

Contenus de la formation

- Repères sur la notion de vieillissement : principales évolutions
- Les grands types de pathologies liées au vieillissement (démence de type Alzheimer/Parkinson/Syndrome dépressif)
- Les chutes chez les personnes âgées : causes/conséquences/prévention et traitement
- Aides techniques et solutions numériques
- Aménagement du cadre bâti, contraintes architecturales et techniques
- Organisation et accès aux droits : aides et organismes payeurs et procédures dans le quotidien

Méthodologie

- Apports théoriques et étayages des expériences de mises en situation avec le simulateur de vieillissement au fil de la formation.



Possibilité d'utiliser l'appartement de démonstration d'ELSA (Équiper son Logement en Solutions Adaptées) afin de réaliser les mises en situation dans le cadre réel d'un domicile et en utilisant le matériel présent sur place (aides aux transferts, aides techniques, etc)

Intervenant

Un ergothérapeute spécialisé du Centre d'Information et de Conseils sur les Aides Techniques ayant une expérience significative dans l'accompagnement des publics intervenant auprès des personnes âgées.

Intervention à domicile : Aides techniques, solutions numériques et aménagement du logement

De nombreux professionnels, tous corps de métier confondus, sont amenés à intervenir au domicile des personnes âgées et/ou de personnes en situation de handicap, dans le but d'améliorer leur maintien à domicile en proposant la mise en place d'aides matérielles et/ou d'aménagement de logement. La multitude d'aides techniques et d'aménagements sont souvent méconnus. Cette formation vise ainsi à identifier au mieux les besoins de ces personnes et à préconiser du matériel le plus adapté possible. Cette formation se déroule au sein de l'appartement adapté ELSA.

Public :

Tout type de professionnels intervenants à domicile des personnes âgées et/ ou en situation de handicap

Pré-requis : Aucun

Modalités d'évaluation :

Recueil des attentes, test de positionnement, évaluation des acquis, recueil des appréciations & remise d'une attestation de fin de formation

Durée : 7h00 | 10 personnes max.

Coût : à partir de 1100 €

Infos : 04 78 62 98 24

contact@crias.fr

Objectifs

- Repérer les difficultés au sein du domicile et identifier des solutions adaptées à mettre en place
- Acquérir un vocabulaire et des connaissances techniques (normes) afin de prodiguer des conseils avisés sur un projet d'aménagement
- Repérer les différents interlocuteurs proposant un suivi des problématiques rencontrées

Contenus de la formation

- Impact du/des handicaps et/ou du vieillissement dans la réalisation des activités quotidiennes
- Les aides techniques, aménagements du logement, nouveautés et innovations au service de l'autonomie à domicile
- Préconisation de solutions et adaptation, réseau de partenaires, ressources (financement, lieux d'essai/de vente, ...)

Méthodologie

- Mises en situation, observation et restitution
- Visite de l'appartement de démonstration avec essais des aides techniques, de solutions numériques et aménagement de domicile
- Etudes de cas, Exemples concrets

Intervenant

Un ergothérapeute spécialisé du Centre d'Information et de Conseils sur les Aides Techniques ayant une connaissance significative dans la préconisation des aides techniques et aménagement de domicile.

Manutention : Utilisation d'aides techniques ou matériel adapté pour prévenir les risques professionnels dans le domaine de l'aide et des soins à la personne

La manutention des usagers, ou l'aide à la mobilité, est souvent considérée comme une activité complexe, répétitive, et exigeante physiquement. Pourtant, il s'agit d'actes quotidiens dans l'accompagnement des usagers. Plus qu'une simple manipulation, elle permet de stimuler les capacités physiques, cognitives et sensorielles de la personne. Les enjeux de la prévention dans le secteur de l'aide à la personne nécessitent de bien connaître le matériel au service des professionnels et des usagers dans l'accompagnement de ces derniers.

Public :

Professionnels du secteur aide et soins à la personne (EHPAD, SSIAD, SAAD...)

Pré-requis : Aucun

Modalités d'évaluation :

Recueil des attentes, test de positionnement, évaluation des acquis, recueil des appréciations & remise d'une attestation de fin de formation

Durée : 7h00 | max. 10 personnes

Coût : à partir de 1100 €

Infos : 04 78 62 98 24
contact@crias.fr

Objectifs

- Identifier les caractéristiques du matériel de manutention
- Choisir et utiliser l'aide technique adaptée en fonction des capacités de la personne
- Identifier les bonnes conditions de réalisation d'une activité de manutention
- Prévenir les risques liés aux activités de manutention tant pour les professionnels que pour les bénéficiaires

Contenus de la formation

- Notions d'anatomie et de physiopathologie en lien avec les TMS (Troubles Musculo-Squelettiques)
- Principes de sécurité et principes d'économie d'effort (PSPEE)
- Vers l'accompagnement à la mobilité : communication et positionnement
- Choix et utilisation du matériel de manutention : lève-personne, verticalisateur, drap de glisse etc...

Méthodes pédagogiques

- Mises en situation, observation et restitution
- Utilisation du matériel de manutention
- Apports théoriques



Possibilité d'une demi-journée à 1.5 mois pour renforcer les acquis

Intervenant

Un ergothérapeute spécialisé du Centre d'Information et de Conseils sur les Aides Techniques ayant une expérience significative dans la formation à la manutention auprès des personnels d'établissements et de services médico-sociaux.



Possibilité d'utiliser l'appartement de démonstration d'ELSA (Équiper son Logement en Solutions Adaptées) afin de réaliser les mises en situation dans le cadre réel d'un domicile et en utilisant le matériel présent sur place (aides aux transferts, aides techniques, etc.)

Manutention : Utilisation d'aides techniques ou matériel adapté pour prévenir les risques professionnels dans le domaine de l'aide et des soins à la personne

Manutention : Utilisation d'aides techniques et de matériels adaptés pour prévenir les risques professionnels dans le domaine de l'aide et des soins à la personne

La manutention des usagers est souvent considérée comme une activité complexe, répétitive, et exigeante physiquement. Pourtant, il s'agit d'actes quotidiens dans l'accompagnement des usagers. Plus qu'une simple manipulation, elle permet de stimuler les capacités physiques, cognitives et sensorielles de la personne. La formation proposée permettra aux participants ayant déjà suivi une formation aux techniques de manutention de revoir les bases et d'actualiser leurs techniques et connaissances.

Public :

Tout type de professionnels intervenants à domicile des personnes âgées et/ ou en situation de handicap

Pré-requis :

Avoir suivi une formation de manutention depuis moins de 3 ans.

Modalités d'évaluation :

Recueil des attentes, test de positionnement, évaluation des acquis, recueil des appréciations & remise d'une attestation de fin de formation

Durée :

7h00 | max. 8 personnes

Coût : à partir de 1100 €

Infos : 04 78 62 98 24

contact@crias.fr

Objectifs

- Connaître les évolutions du matériel de manutention
- Répondre aux différentes mises en situation dans l'accompagnement à la mobilité de la personne
- Identifier les risques professionnels inhérents à sa pratique professionnelle quotidienne

Contenus de la formation

- Recommandations en vigueur dans le champ de l'aide et du soin à la personne
- Rappels :
 - Vers l'accompagnement à la mobilité : communication et positionnement
 - Choix et utilisation du matériel de manutention : lève-personne, verticalisateur, drap de glisse etc...

Méthodes pédagogiques

- Analyse des situations accompagnées par les participants : capacités des bénéficiaires, choix du matériel de manutention et organisation de l'environnement
- Mises en situation, observation et restitution
- Utilisation de matériel de manutention

Intervenant

Un ergothérapeute spécialisé du Centre d'Information et de Conseils sur les Aides Techniques ayant une expérience significative dans la formation de manutention auprès d'établissements médico-sociaux.



Possibilité d'utiliser l'appartement de démonstration d'ELSA (Équiper son Logement en Solutions Adaptées) afin de réaliser les mises en situation dans le cadre réel d'un domicile et en utilisant le matériel présent sur place (aides aux transferts, aides techniques, etc)

La prévention des maltraitements et la promotion de la bientraitance

Pour offrir un accompagnement de qualité en continu envers un public adulte âgé ou en situation de handicap, il est nécessaire d'actualiser ses connaissances sur les concepts de bientraitance et de maltraitance, et d'interroger ses pratiques. Il est alors plus facile de repérer les situations à risque et d'imaginer des axes d'améliorations.

Pour les équipes, cela permet aussi de s'appuyer sur des pratiques déjà existantes qui favorisent une appropriation collective et peuvent s'inscrire dans une dynamique de bientraitance globale.

Public : Professionnels intervenant en établissement ou à domicile, bénévoles associatifs, représentants d'usagers

Pré-requis : Aucun

Modalités d'évaluation :

Recueil des attentes, test de positionnement, évaluation des acquis, recueil des appréciations & remise d'une attestation de fin de formation

Durée : 2 jours - 14h00

Coût : à partir de 2200 €

Infos : 04 78 62 98 24

contact@crias.fr

Objectifs

- S'approprier les différentes terminologies
- Identifier les différentes formes que peut prendre la maltraitance
- Repérer les situations maltraitantes ou à risque
- Savoir réagir face à une situation de maltraitance potentielle
- Identifier et développer ses compétences individuelles au service d'un accompagnement bientraitant

Contenus de la formation

- Violences, maltraitements : définitions et concepts, repères juridiques
- Terminologie des maltraitements, indices d'alerte, facteurs de risque
- Éléments de définition de la bientraitance et des notions associées : bienfaisance, bienveillance, sollicitude, reconnaissance, respect et communication, risque
- L'inscription de la bientraitance au niveau institutionnel et au niveau individuel à partir des recommandations de bonnes pratiques
- La communication, l'écoute, pour construire une relation bientraitante
- L'obligation d'assistance et/ou de signalement
- Le secret professionnel et son exemption
- Rappel de la procédure d'intervention mise en place dans l'établissement ou le service

Méthodologie

- Apports théoriques intégrés : Analyses partagées de situations apportées par les participants et/ ou le formateur ; Travail à partir de séquences vidéo et / ou mises en situation
- Échanges avec les participants ; mise en travail des représentations individuelles et collectives

Intervenant

Formateur spécialisé ayant développé une expertise sur les thématiques bientraitance – maltraitance dans le champ des établissements et services sociaux et médico-sociaux.



En action – Prévention des maltraitances en EHPAD

Préserver la relation du risque de maltraitance

La bientraitance doit être un enjeu commun et résulter d'une réflexion menée par l'ensemble des acteurs à travers le questionnement des pratiques, le repérage et la prévention des situations à risques. Au sein d'une équipe, d'un établissement, il est important de faire converger les convictions de chacun afin de construire une vision commune de la bientraitance.

Cette formation débute par un temps réflexif sur les notions de maltraitance et de risques à partir des connaissances et expériences des participant-e-s. Dans un second temps, à partir de mises en situation in situ, les participant-e-s sont invités à identifier des axes d'amélioration pour prévenir ce qui peut faire maltraitance et pour rechercher et valoriser les composantes bientraitantes dans l'accompagnement des résidents, sur le plan individuel comme collectif.

Public :

Tous professionnels ou bénévoles intervenant auprès des personnes âgées à domicile.

Pré-requis : Aucun

Modalités d'évaluation :

Recueil des attentes, test de positionnement, évaluation des acquis, recueil des appréciations & remise d'une attestation de fin de formation

Durée : 7h00, organisation en demi-journées possible

Coût : à partir de 1100 €

Infos : 04 78 62 98 24

contact@crias.fr

Objectifs

- Intégrer dans les pratiques professionnelles, individuelle comme collective, les éléments favorisant un accompagnement dans la bientraitance
- Identifier les situations et comportements favorisant la dégradation de la qualité de l'accompagnement, voire l'apparition de maltraitances ou négligences

Contenus de la formation

- Définitions de la vulnérabilité, de l'autonomie, de la dépendance
- Définitions bientraitance, maltraitance, typologie des maltraitances, focus maltraitances dites « ordinaires »
- Facteurs de risque liés à : la personne aidée, à l'intervenant professionnel, à l'environnement institutionnel...
- Notions-clefs pour la bientraitance au regard des recommandations de bonnes pratiques de la HAS (sollicitude, bienveillance, respect, care, ...), facteurs préventeurs, le sens de nos actions

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques intégrés : analyse de situations, travaux en sous-groupes
- Mises en situation (jeux de rôles sur les temps-clef de l'accompagnement tel que toilette, repas, ...) suivies d'un temps d'analyse collectif et de mise en pratique des pistes d'amélioration élaborées
- Échanges avec les participants
- Livret pédagogique



Possibilité d'utiliser l'appartement de démonstration ELSA (Équiper son Logement en Solutions Adaptées) afin de réaliser les mises en situation dans le cadre d'un domicile et en utilisant le matériel présent sur place.

Intervenant

Formateur spécialisé ayant développé une expertise sur les thématiques bientraitance – maltraitance dans le champ des établissements et services sociaux et médico-sociaux.



En action – Bientraitance au domicile

Pratiques bientraitantes à domicile

L'intervenant-e à domicile doit tout à la fois être en mesure de déployer un accompagnement bientraitant mais aussi d'être l'un des garants de la qualité de vie à son domicile de la personne en situation de dépendance. Cette formation vise, à travers des mises en situation sur les activités habituelles, à mettre en pratique les notions clefs de la bientraitance et à identifier les facteurs de risque principaux générateurs de maltraitements pour en prévenir l'apparition et préserver la relation d'aide.

Cette formation est réalisable au sein de l'appartement ELSA, dans un environnement domestique classique, facilitant l'engagement dans les mises en situation. Les apports théoriques sont intégrés aux activités et travaux proposés.

Public :

Tous professionnels ou bénévoles intervenant auprès des personnes âgées à domicile.

Pré-requis : Aucun

Modalités d'évaluation :

Recueil des attentes, test de positionnement, évaluation des acquis, recueil des appréciations & remise d'une attestation de fin de formation

Durée : 7h00, organisation en demi-journées possible

Coût : à partir de 1100 €

Infos : 04 78 62 98 24

contact@crias.fr

Objectifs

- Actualiser ses connaissances sur les concepts de bientraitance, de vulnérabilité, de maltraitance
- Identifier les facteurs de risques de maltraitance
- Intégrer les notions clefs pour la bientraitance dans ses interventions

Contenus de la formation

- Définitions de la vulnérabilité, de l'autonomie, de la dépendance
- Définitions bientraitance, maltraitance, typologie des maltraitements
- Facteurs de risque liés à : la personne aidée, l'aidant, l'entourage proche, à l'intervenant professionnel, l'environnement...
- Notions-clefs pour la bientraitance au regard des recommandations de bonnes pratiques de la HAS (sollicitude, bienveillance, respect, care, ...), facteurs préventeurs

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques intégrés : analyse de situations, travaux en sous-groupes
- Mises en situation (jeux de rôles) suivies d'un temps d'analyse collectif et de mise en pratique des pistes d'amélioration élaborées
- Échanges avec les participants
- Livret pédagogique



Possibilité d'utiliser l'appartement de démonstration ELSA (Équiper son Logement en Solutions Adaptées) afin de réaliser les mises en situation dans le cadre d'un domicile et en utilisant le matériel présent sur place.

Intervenant

Formateur spécialisé ayant développé une expertise sur les thématiques bientraitance – maltraitance dans le champ des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

L'usage des contentions et le principe de sécurité

L'exigence de sécurité et un accompagnement difficile peuvent amener les équipes soignantes à envisager la contention comme un mode de réponse de 1^{ère} intention. Or la mise en place d'une contention, en particulier quand il s'agit d'une contention physique, doit répondre à un certain nombre d'exigences réglementaires et sécuritaires et rester une modalité de dernier recours qui n'a donc pas vocation à se systématiser. Cette formation se propose donc d'apporter les connaissances clefs aux équipes afin que la mise en place d'une éventuelle contention s'appuie à la fois sur la prise en compte du besoin de sécurité mais aussi de la liberté des personnes dans la perspective d'une prise en soins individualisée.

Public :

Professionnels intervenant auprès des personnes âgées à domicile ou établissement.

Pré-requis : Aucun

Modalités d'évaluation :

Recueil des attentes, test de positionnement, évaluation des acquis, recueil des appréciations & remise d'une attestation de fin de formation

Durée :

2 jours - 14h00

Coût : à partir de 2200 €

Infos : 04 78 62 98 24

contact@crias.fr

Objectifs

- Connaître les différentes formes de contention
- Appréhender le cadre réglementaire et éthique de la contention
- Développer une approche équilibrée de la contention = en mesurer les bénéfices/risques
- Mettre en place des alternatives à la contention

Contenus de la formation

- Aspects éthiques, déontologiques et réglementaires de la contention
- Les différentes formes de contention : de l'architecture aux formes de contention mécanique
- Les facteurs de risques
- Les principales indications de la contention et modalités de prescription, de mise en œuvre et d'évaluation
- Les moyens de contention
- Les impacts de la contention sur le plan relationnel avec la personne accompagnée, l'équipe, l'entourage proches, les résidents
- Les recommandations de bonnes pratiques (HAS, ANESM)
- Les contentions et le respect des droits fondamentaux de la personne accompagnée
- Les facteurs préventeurs
- Les alternatives à la contention

Méthodologie

Apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences

Intervenant

Formateur spécialisé en gérontologie ayant développé une expertise sur les thématiques destinées aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Prévenir et repérer les maltraitances lors des interventions à domicile

L'intervenant à domicile, acteur de prévention

Une part importante des situations de maltraitance se produisent au domicile des personnes en situation de dépendance et/ou de perte d'autonomie. Les intervenant-e-s à domicile sont de fait des acteurs privilégiés pour repérer et prévenir les situations à risque ou concourir à la prise en compte de maltraitances déjà installées.

Les risques spécifiques de l'intervention à domicile, notamment l'isolement du professionnel intervenant, nécessite de la part de ce dernier, d'être capable d'identifier les risques inhérents à son activité propre.

Public :

Tout type de professionnels, bénévoles intervenant auprès des personnes âgées à domicile.

Pré-requis : Aucun

Modalités d'évaluation :

Recueil des attentes, test de positionnement, évaluation des acquis, recueil des appréciations & remise d'une attestation de fin de formation

Durée : 7h00

Coût : à partir de 1100 €

Infos : 04 78 62 98 24

contact@crias.fr

- Actualiser ses connaissances sur les concepts de maltraitance, de vulnérabilité
- Comprendre la relation devenue maltraitante ou à risque de le devenir
- Identifier les facteurs de risques de maltraitance
- Analyser & Réagir face à une situation potentiellement maltraitante
- Intégrer les notions clefs pour la bientraitance dans ses interventions

Contenus de la formation

- Définition de la vulnérabilité, de l'autonomie, de la dépendance
- Définitions, typologie des maltraitances
- La relation d'aide au risque de la maltraitance
- Facteurs de risque liés à : la personne aidée, l'aidant, l'entourage proche, à l'intervenant professionnel, l'environnement...
- La notion d'urgence ; les modalités de signalement
- Notions-clefs pour la bientraitance au regard des recommandations de bonnes pratiques de la HAS (sollicitude, bienveillance, respect, care, ...)
- Reconnaissance des besoins de la personne, de ses compétences

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques intégrés : Analyses de situations apportées par les participants et/ ou le formateur ; Travail à partir de séquences vidéos et / ou mises en situation
- Échanges avec les participants



Possibilité d'utiliser l'appartement de démonstration d'ELSA (Équiper son Logement en Solutions Adaptées) afin de réaliser les mises en situation dans le cadre d'un domicile et en utilisant le matériel présent sur place.

Intervenant

Formateur spécialisé ayant développé une expertise sur les thématiques bientraitance – maltraitance dans le champ des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Objectifs

Des compétences au service de l'autonomie à domicile

L'activité physique adaptée aux personnes âgées

Avec l'avancée en âge, les personnes aidées dans les activités du quotidien par leurs proches et/ou des professionnels peuvent voir leur activité physique se réduire : moins d'opportunités, manque de stimulation, peur de demander trop...Le maintien de l'autonomie passe aussi par l'activité physique qui doit être adaptée aux capacités de la personne et peut à la fois être un temps d'activité spécifique mais aussi être intégrée dans le temps de l'accompagnement et dans l'aide apportée.

Public :

Professionnels intervenant à domicile, proches aidants

Pré-requis : Aucun

Modalités d'évaluation :

Recueil des attentes, test de positionnement, auto-évaluation des acquis, recueil des appréciations & remise d'une attestation de fin de formation

Durée :

7h00 | max. 10 personnes

Coût : à partir de 1100 €

Infos : 04 78 62 98 24

contact@crias.fr

Objectifs

- Comprendre les enjeux de l'activité physique auprès des personnes âgées
- Mieux comprendre les effets du vieillissement et ses impacts sur l'autonomie
- Proposer des activités physiques adaptées à la personne et à ses capacités

Contenus de la formation

- Définition de la santé et du vieillissement, ses principaux effets sur l'organisme
- Prévention : bénéfices de l'activité physique VS méfaits de la sédentarité
- Activités physiques douces et exercices fonctionnels à intégrer dans la vie quotidienne pour le maintien de l'autonomie
- Eléments motivationnels et stimulation de la personne
- Adaptations pour les personnes atteintes de troubles cognitifs et/ou ayant des limitations physiques

Méthodologie

- Pédagogie active, apports théoriques et travaux en sous-groupe
- Mises en pratique au fil de la journée des outils : démonstration et pratique d'exercices
- Livret pédagogique



Possibilité d'utiliser l'appartement de démonstration d'ELSA (Équiper son Logement en Solutions Adaptées) afin de réaliser les mises en situation dans le cadre réel d'un domicile

Intervenant

Amélie CHARLES Formatrice et Enseignante diplômée en Activité Physique Adaptée - Santé/Vieillesse

Formation réalisée en partenariat avec



Activités et
Accompagnement
Intergénérationnel N° DA 84692407469

Des compétences au service de l'autonomie à domicile

Prévenir les chutes grâce à l'activité physique

La chute est un facteur de risque majeur d'entrée dans une situation de perte d'autonomie. En tant qu'intervenant professionnel, que proche aidant, il est essentiel de prévenir le risque de chute. Aménager l'environnement, dans le respect des habitudes de vie de la personne et lui proposer des activités physiques adaptée pour entretenir l'équilibre sont des actions de prévention qui peuvent s'intégrer au temps de l'accompagnement à domicile. Et si la chute se produit malgré tout ? Connaître les techniques de base pour guider ou aider une personne à se relever en toute sécurité est essentiel pour éviter le sur-accident.

Public :

Professionnels intervenant à domicile, proches aidants

Pré-requis : Aucun

Modalités d'évaluation :

Recueil des attentes, test de positionnement, auto-évaluation des acquis, recueil des appréciations & remise d'une attestation de fin de formation

Durée :

7h00 | max. 10 personnes

Coût : à partir de 1100 €

Infos : 04 78 62 98 24

contact@crias.fr

Objectifs

- Comprendre les mécanismes de l'équilibre
- Identifier les facteurs de risques de chutes
- Mettre en place des stratégies de prévention
- Proposer des exercices en activités physiques permettant de réduire les risques.

Contenus de la formation

- Explications sur les différentes fonctions d'équilibration
- Les effets de l'âge sur le mécanisme de l'équilibre
- Définition de la chute, données statistiques, ses différents impacts
- Les différents facteurs de chutes et conseils pratiques au domicile
- L'activité physique comme arme majeure « anti-chute » : quels exercices faire pratiquer ?
- Technique de relevé du sol

Méthodologie

- Pédagogie active, apports théoriques et travaux en sous-groupe
- Apports pratiques et mise en situation des outils : pratiques d'exercices fonctionnels en binôme
- Livret pédagogique



Possibilité d'utiliser l'appartement de démonstration d'ELSA (Équiper son Logement en Solutions Adaptées) afin de réaliser les mises en situation dans le cadre réel d'un domicile

Intervenant

Amélie CHARLES Formatrice et Enseignante diplômée en Activité Physique Adaptée - Santé/Vieillesse

Formation réalisée en partenariat avec



Activités et
Accompagnement
Intergénérationnel N° DA 84692407469

Des compétences au service de l'autonomie à domicile

Maintenir les capacités cognitives de la personne âgée

Cette formation est conçue afin de permettre aux professionnels de l'aide à domicile mais aussi à des proches aidants ou des bénévoles de proposer des activités stimulantes afin d'entretenir et de préserver les capacités cognitives des personnes accompagnées.

Elle propose de mieux comprendre les ressorts de la cognition, de donner des outils facilitant la conception et la réalisation d'activités adaptées et ludiques avec les personnes accompagnées qu'elles présentent ou non des troubles cognitifs.

Public :

Professionnels intervenant à domicile, proches aidants

Pré-requis : Aucun

Modalités d'évaluation :

Recueil des attentes, test de positionnement, auto-évaluation des acquis, recueil des appréciations & remise d'une attestation de fin de formation

Durée :

7h00 | max. 10 personnes

Coût : à partir de 1100 €

Infos : 04 78 62 98 24

contact@crias.fr

Objectifs

- Comprendre l'importance du maintien des fonctions cognitives au quotidien
- Agir en prévention pour retarder l'apparition de troubles cognitifs
- Réduire les effets des troubles cognitifs en agissant auprès de personnes atteintes de pathologies neuro-dégénératives

Contenus de la formation

- Présentation des principales fonctions cognitives, impacts du vieillissement, fonctions cognitives et autonomie
- Les piliers d'une stimulation cognitive efficace
- Leviers de motivation, comment amener la personne vers des activités stimulantes
- Création et choix des activités/outils stimulant les différentes fonctions et les 5 sens
- Comportements spécifiques avec les personnes atteintes de troubles : approche inspirée des travaux de Montessori, adaptations dans les activités quotidiennes
- L'importance de la relaxation sur le cerveau

Méthodologie

- Pédagogie active et Apports théoriques
- Pratique d'exercices, mises en situation, travaux en sous-groupes
- Interactions entre les participants et le formateur
- Partage de savoirs, savoirs être, savoir faire

Intervenante

Valérie DUPARC, formatrice et animatrice certifiée en ateliers cognitifs selon la méthode La Fabrique à Neurones

Formation réalisée en partenariat avec



Activités et
Accompagnement
Intergénérationnel N° DA 84692407469

Des compétences au service de l'autonomie

Construire & animer des activités collectives

Cette formation est destinée aux professionnel·les intervenant auprès de personnes âgées et qui souhaitent développer la palette de leur accompagnement. Au-delà d'être l'auxiliaire qui vient soutenir la personne âgée dans les gestes de la vie quotidienne, la capacité à proposer des activités distrayantes, variées et adaptées permet à la fois d'enrichir la relation déployée avec chaque personne aidée mais aussi de les soutenir dans le maintien, de leurs capacités individuelles et des liens sociaux à travers des interactions sociales que favorisent les animations collectives.

Public :

Professionnels intervenant auprès de personnes évaluées en GIR 1-4

Pré-requis : Aucun

Modalités d'évaluation :

Recueil des attentes, test de positionnement, auto-évaluation des acquis, recueil des appréciations & remise d'une attestation de fin de formation

Durée :

7h00 | max. 6 personnes

Coût : à partir de 1100 €

Infos : 04 78 62 98 24

contact@crias.fr

Objectifs

- Concevoir et proposer des animations collectives adaptées à un public âgé avec ou sans troubles cognitifs
- Connaître les différentes fonctions cognitives et quelles activités permettant de les stimuler
- Créer une dynamique de groupe, connaître et expérimenter les outils d'animation
- Encourager la participation et rendre les bénéficiaires acteurs de ces temps collectifs

Contenus de la formation

- L'animation : définition, rôles et compétences de l'animateur
- La mise en œuvre d'une animation : de la construction à la réalisation ; exemples d'outils
- Fonctions cognitives et motivation ; l'autodétermination comme pilier de motivation
- La conception d'ateliers collectifs : conception d'activités stimulantes de tout type et adaptation au public : jeux de société, activités artistiques manuelles, culturelles

Méthodologie

- Pédagogie active et Apports théoriques
- Pratique d'exercices, mises en situation, travaux en sous-groupes
- Interactions entre les participants et le formateur
- Partage de savoirs, savoirs être, savoir faire

Intervenant

Valérie DUPARC, formatrice et animatrice certifiée en ateliers cognitifs selon la méthode La Fabrique à Neurones

Formation réalisée en partenariat avec



Activités et
Accompagnement
Intergénérationnel N° DA 84692407469

Règlement intérieur

Sont désignés par « Locaux du CRIAS », les locaux suivants :

- Appartement ELSA 28 rue Etienne Richerand 69003 LYON

► Article 1 – Objet et champ d'application du Règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par le CRIAS. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire avant le début de chaque stage.

Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par le CRIAS et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Section 1 : Règles d'hygiène et de sécurité

► Article 2 - Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- de toute consigne imposée soit par la Direction du CRIAS soit par le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition. Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la Direction du CRIAS. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

► Article 3 - Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux du CRIAS. Le stagiaire doit en prendre connaissance. En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité du CRIAS ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant du CRIAS.

► Article 4 - Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans les locaux du CRIAS.

Les stagiaires auront accès lors des pauses aux postes de distribution de boissons non alcoolisées.

► Article 5 - Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte du CRIAS.

► Article 6 – Accident

Le stagiaire victime d'un accident – survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la Direction du CRIAS.

La Direction du CRIAS entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de sécurité sociale compétente.

► Article 7 – Responsabilité du CRIAS en cas de vol ou de dommages aux biens personnels des stagiaires

Le CRIAS décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Section 2 : Discipline générale

► Article 8 - Assiduité du stagiaire en formation

► Article 8.1. - Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par le CRIAS. Le non respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

► Article 8.2. - Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent en avvertir le CRIAS et s'en justifier. Le CRIAS informe immédiatement le financeur (employeur, administration, OPCA, Pôle emploi, ...) de cet événement.

Toute événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires. De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

► Article 8.3. - Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation. A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation pédagogique de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action.

Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, au CRIAS les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charges des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

► Article 9 - Accès aux locaux de formation

Sauf autorisation expresse de la Direction du CRIAS, le stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ;
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ;
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

► Article 10 - Accueil des personnes en situation de handicap

Nous invitons les stagiaires en situation de handicap à nous contacter en amont de la formation afin d'organiser leur accueil et leur prise en charge pédagogique.

► Article 11 – Tenue

Le stagiaire est invité à se présenter au CRIAS en tenue vestimentaire correcte.

► Article 12 - Comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

► Article 13 - Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la Direction du CRIAS, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

► Article 14 – Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

► Article 15 – Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être utilisée autrement que pour un strict usage personnel. Sont notamment interdits leur reproduction sous quelque forme que ce soit.

Section 3 : Mesures disciplinaires

► Article 16 - Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable du CRIAS ou son représentant. Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit par la direction du CRIAS ou par son représentant-e ;
- blâme ;
- exclusion temporaire de la formation ;
- exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites. Le Directeur du CRIAS ou son représentant informe de la sanction prise :

- l'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire ;
- et/ou le financeur du stage de la sanction prise.

► Article 17 - Garanties disciplinaires

► Article 17.1. – Information du stagiaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

► Article 17.2. – Convocation pour un entretien

Lorsque le Directeur du CRIAS ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante : il convoque le stagiaire

- par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge ;
- en lui indiquant l'objet de la convocation ; la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.

► **Article 17.3. – Assistance possible pendant l'entretien**

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le délégué du stage. Le directeur du CRIAS ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

► **Article 17.4. – Prononcé de la sanction**

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

Section 4 : Lieux de formation et de restauration

► **Article 18 - Lieux de la formation**

La formation a lieu soit dans les locaux du CRIAS, soit dans des locaux extérieurs et/ou dans l'Établissement employant le stagiaire.

Les dispositions du présent règlement sont applicables non seulement au sein des locaux du CRIAS, mais également dans tous locaux ou espaces accessoires au CRIAS.

Toutefois, conformément à l'article R. 6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans un Établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les dispositions concernant la santé et la sécurité, applicables aux stagiaires, sont les dispositions de ce dernier règlement.

► **Article 19 - Lieux de restauration**

Le CRIAS ne dispose pas de lieu de restauration. Il est proposé aux stagiaires de prendre un repas en commun, s'ils le souhaitent, dans un des restaurants de proximité, à leurs frais ou à ceux de leur employeur. Le formateur ou un autre salarié du CRIAS peut, le cas échéant, accompagner le groupe au restaurant. Les personnes effectuent le déplacement sous leur propre responsabilité individuelle.

► **Article 20 – Publicité**

Le présent règlement est affiché dans les locaux du CRIAS et sur son site internet. Le présent règlement est applicable dès sa parution sur le site internet du CRIAS.

Annexe 1 - Règlement intérieur Spécial COVID-19

Cette annexe est applicable à compter du 23 Mai 2022 et sera mise à jour en fonction des obligations et préconisations nationales.

Pendant toute la durée de la crise sanitaire liée au COVID-19, le CRIAS définit les mesures de protection sanitaire applicable à son activité Formation que les formateurs sont tenus de respecter et chargés de faire respecter au sein de ses locaux.

Les stagiaires et intervenants devront se conformer en tout point aux directives, affichées dans les locaux et jointes à la présente annexe.

Les consignes en cours applicables seront diffusées aux stagiaires et intervenants avant chaque formation. Elles seront également rappelées lors du démarrage de la session de formation.

En cas de non-respect des consignes, des sanctions disciplinaires pourront être prises (cf. section 3 du présent règlement).



Fait à LYON, le 4 février 2025

Isabelle DURY, Directrice

Gardons les bons réflexes !

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique
- Éviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable
- Aérer régulièrement les pièces fermées (temps de pause)

Conditions générales de vente

► Dispositions communes aux formations inter et intra entreprises

1.1 Le contrat de formation

1.1.1 Les conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations dispensées par CRIAS. Toute autre disposition est donc exclue.

1.1.2 Dans tous les cas, le contrat est formé par la réception par le CRIAS de la convention de formation signée.

1.2 Annulations, remplacements de stagiaires et reports de sessions ou de stages

1.2.1 Tout stage commencé est dû en totalité, de même si le stagiaire ne s'est pas présenté au stage ou si des parties du stage n'ont pas été suivies par un ou plusieurs stagiaires.

1.2.2 Sauf dispositions contraires de la convention de formation, les remplacements de stagiaires sont admis à tout moment, sans frais, en communiquant par écrit le nom et les coordonnées du remplaçant, et sous réserve que le remplaçant remplisse les conditions d'acceptation à la formation.

1.3 Tarifs et modes de facturation

1.3.1 Les tarifs du CRIAS s'entendent nets de taxes (exonération de taxes CGI Art. 261 7-1).

1.3.2 Les tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique, sous quelque forme que ce soit, y compris la mise à disposition de documentations électroniques. Les frais de restauration peuvent, le cas échéant être compris pour certaines formations.

1.4 Obligations du stagiaire ou du cocontractant

1.4.1 Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage auquel il est inscrit, à titre individuel ou dans le cadre d'une formation organisée par son employeur. Il signe en début et en fin de chaque journée la feuille de présence mise à sa disposition. Les absences non autorisées, ou non reconnues valables, le non-respect du contrat par le stagiaire peuvent entraîner, d'une part son renvoi du stage, d'autre part la suppression ou la suspension de la prise en charge. Le défaut d'assiduité ou de régularité peut également être sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage.

1.4.2 L'employeur – ou selon le cas le stagiaire – s'oblige à souscrire et à maintenir pendant la durée du stage une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice du CRIAS. Il s'oblige également à souscrire et à maintenir pendant la durée du stage une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré le CRIAS pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le stagiaire ou un de ses préposés, et contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que la responsabilité de CRIAS ne puisse être recherchée ou inquiétée.

1.5 Propriété intellectuelle

1.5.1 CRIAS met à disposition des stagiaires les moyens matériels strictement nécessaires au stage (supports papier, audiovisuels, informatiques). Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le stagiaire et son employeur s'interdisent de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son entreprise non participants à la formation, ou encore à des tiers, les dits supports ou ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite du CRIAS.

1.6 Évaluation

1.6.1 Tout formation s'achève par une évaluation par les stagiaires de la qualité de la formation délivrée par CRIAS. Les résultats de cette évaluation sont communiqués aux stagiaires et à leur employeur.

1.7 Litiges

1.7.1 Si un différend ou une contestation n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de commerce de Lyon est seul compétent.

► Conditions particulières aux formations intra entreprises

1.8 Contrat

1.8.1 La formation ne peut en aucun cas débiter avant la signature de la convention. En cas de démarrage de la formation du fait du client avant agrément par l'OPCA dont il relève, la facturation par CRIAS des journées réalisées avant agrément ne peut être contestée par le client.

1.8.2 Le client peut demander au CRIAS une adaptation spécifique de la formation à ses besoins. La prestation d'ingénierie fournie par CRIAS dans ces conditions est facturée prorata temporis au-delà d'une demi-journée forfaitairement comprise dans le coût de la formation. Cette prestation d'ingénierie ne peut en aucun cas être imputée sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle sans accord exprès de l'OPCA dont relève le client.

1.9 Annulations et reports

1.9.1 Sauf dispositions particulières prévues à la convention, CRIAS se réserve le droit de proposer un report d'un stage, de modifier le contenu de son programme, ou le choix de ses formateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Ces modifications, dont CRIAS informe le client au moins 15 jours avant le début du stage, n'entraînent en aucun cas de modification substantielle du contrat, ni de compensation financière.

1.9.2 Formulées par écrit, les annulations totales de la formation du fait du client donneront lieu à résiliation du contrat sans frais pour le client si elles sont reçues au plus tard 30 jours avant le début du stage. Passé ce délai, CRIAS sera dans l'obligation de facturer 50% du montant total de la session ou du stage à titre d'indemnité forfaitaire, qui ne peut en aucun cas être imputée sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

1.10 Tarifs, paiement et facturation

1.10.1 En cas de demande expresse du client d'assurer des formations par demi-journées sur site, une majoration tarifaire de 30% sera appliquée au tarif journalier de la formation.

1.10.2 Règlement à la charge de l'entreprise, d'un organisme collecteur ou d'un organisme public ou parapublic. La formation est facturée dans les conditions définies à la convention et devra être réglée à réception de la facture.

1.11 Obligations du stagiaire et de son employeur signataire de la convention

1.11.1 Si la formation est organisée par l'employeur dans les locaux de l'entreprise, le salarié ou le stagiaire reste soumis au pouvoir disciplinaire de l'employeur. Si la formation est organisée par l'employeur à l'extérieur ou dans les locaux du CRIAS, le salarié doit en outre respecter le règlement intérieur du CRIAS. La transmission du contrat de formation dûment paraphé et signé implique l'adhésion complète des stagiaires au règlement intérieur du CRIAS.

► Dispositions particulières aux formations inter-entreprises

1.12 Contrat

1.12.1 Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, le contrat est réputé formé par la seule signature de la convention de formation. Cette convention est soumise aux dispositions des articles L6353-3 à L6353-7 du Code du travail.

1.13 Remplacements, annulations et reports

1.13.1 Tout stage commencé est dû en totalité, de même si le participant ne s'est pas présenté.

1.13.2 Formulées par écrit, les annulations par le stagiaire ou par son employeur donneront lieu à un remboursement intégral ou à un avoir intégral si elles sont reçues par CRIAS au plus tard 15 jours avant le début du stage. Passé ce délai, pour tout report ou annulation, CRIAS sera dans l'obligation de facturer 50% du montant total de la formation à titre d'indemnité forfaitaire et 100% du montant total pour une annulation à 48 heures du début du stage. Cette indemnité ne peut en aucun cas être imputée sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

1.13.3 Dans le cas d'une annulation de la formation par CRIAS, les frais d'inscription ne seront pas débités.

1.13.4 Idem 2.2.1.

1.14 Tarifs et paiement

1.14.1 Règlement à la charge du stagiaire. Le règlement de la formation doit accompagner l'inscription. Dans le cas contraire, CRIAS se réserve le droit de refuser l'inscription à la formation.

1.15 Obligations du stagiaire et/ou de son employeur

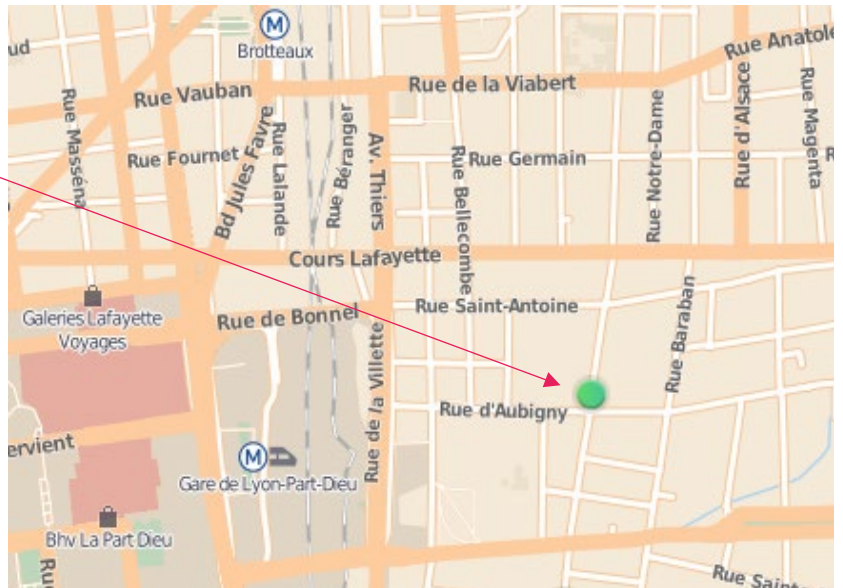
1.15.1 Idem 1.4.1.

Infos pratiques & accès

Votre formation a lieu au CRIAS , Appartement ELSA :

28, rue Etienne Richerand, 69003 LYON
Interphone au nom d'ELSA
5^{ème} étage avec ascenseur

Contact et informations :
Tél. : 06 85 06 55 65
Lundi > Vendredi 9h-17h00
contact@crias.fr



Comment se rendre à l'appartement ELSA ?

Pour des raisons de difficultés de places de stationnement en voiture à Lyon, ainsi qu'un coût élevé, il est conseillé de se rendre à l'appartement ELSA en train et transports en commun (TCL).

- **Dessertes TCL : T1-T3-T4 et bus**
 - Plus d'information : tcl.fr
 - Depuis Perrache : Tramway T1 arrêt Gare Part-Dieu
 - Depuis la gare de Part-Dieu : 5 mn à pied, sortir côté Vilette
- **Accès pour les personnes en situation de handicap :**
Merci de contacter Christine BRUNET au 06 85 06 55 65 afin que nous puissions faciliter votre venue.

Infos pratiques & accès

Votre formation a lieu au tiers-lieu du CRIAS, Au 37Bis

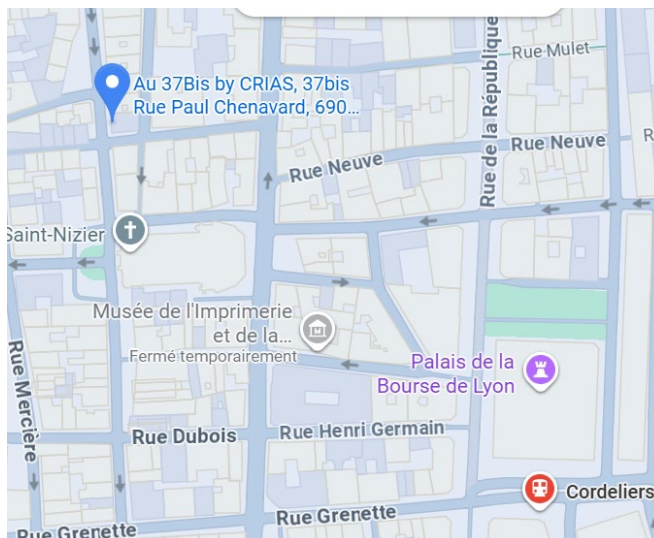
37 Bis Rue Paul Chenavard
69001 LYON

Contact et informations :

Tél. : 06 85 06 55 65

Lundi > Vendredi 9h-17h00

contact@crias.fr



Comment se rendre au tiers-lieu Au 37Bis ?

Pour des raisons de difficultés de places de stationnement en voiture à Lyon, ainsi qu'un coût élevé, il est conseillé d'utiliser les transports en commun (TCL).

- **Dessertes TCL : Métro A – Arrêt Cordeliers**
 - Plus d'information : tcl.fr
 - Depuis la gare de Part-Dieu : Bus TB11 direction Gare St Paul - arrêt Cordeliers
- **Accès pour les personnes en situation de handicap :**
Merci de contacter Christine BRUNET au 06 85 06 55 65 afin que nous puissions faciliter votre venue.